TRÈS-COURTES

RÉFLEXIONS

SUR

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX;

Par un Gentilhomme Angevin;

DONT on ne trouvera les titres, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni dans les Archives du Majorat ou du Capitoulat, ni aux Bureaux des Finances, ou à la Chambre des Comptes de Nantes, encore moins dans les nombreuses Listes des Secrétaires du Roi.

Cour
FRC
3803

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

SUR

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX,

TRÈS-COURTES RÉFLEXIONS;

Par un Gentilhomme Angevin,

DONT on ne trouvera les titres, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni dans les Archives du Majorat ou du Capitoulat, ni aux Bureaux des Finances ou à la Chambre des Comptes de Nantes, encore moins dans les nombreuſes Liſtes des Secrétaires du ROI.

JAMAIS peut-être la nation ne s'eſt trouvée dans une circonſtance auſſi importante; ſon bonheur eſt entre ſes mains: mais cette conſidération n'eſt pas encore l'intérêt le plus puiſſant qu'elle ait peſer: l'Europe entiere à les yeux ouverts ſur les François: nous allons être jugés, & le moment eſt arrivé, où l'on ſaura ſi nous ſommes dignes d'être libres, ou ſi nous ſommes voués à l'eſclavage.

Graces ſoient rendues à ces hommes à jamais célébres, qui ont appris aux Rois qu'il n'eſt de puiſſance conſtante que celle qui s'appuie ſur les loix & la juſtice ; & qui ont enſeignés aux peuples, qu'ils ont des droits contre leſquels la tyrannie ne peut preſcrire.

Périſſe celui dont l'ame inerte peut être effrayée par la fermentation paſſagere qui s'excite dans tous les eſprits, ſa violence eſt le gage preſque certain de la conciliation de tous les Ordres de l'Etat ; oſons l'eſpérer : notre conſtitution, foulée aux pieds depuis deux ſiécles, par des Adminiſtrateurs coupables, reprendra ſon antique vigueur ; la limite qui ſépare la prérogative légale & légitime du Monarque des droits ſacrés de la Nation, ſera retracée ; un peuple fier & courageux reprendra, ſous le deſpotiſme de la loi, l'énergie de caractere que le deſpotiſme du pouvoir arbitraire n'a que trop anéanti.

Né Angevin, je ne parlerai dans ce Mémoire qu'à mes concitoyens ; j'arrêterai mes réflexions, principalement ſur les opinions qui paroiſſent aujourd'hui ſéparer les différens Ordres de la ville &

de la Province. Ce n'eſt pas témérité que d'avancer qu'ils ne tarderont pas à ſe réunir, pour travailler avec unanimité à la proſpérité générale.

Le Tiers-Etat demande une égalité de ſuffrages avec les deux autres Ordres (le Clergé & la Nobleſſe). Sa prétention eſt fondée : l'Impôt eſt la portion de nos biens que nous ſacrifions pour jouir du reſte ſous la protection des Loix. Donc cet Impôt doit être ſupporté par tous les Membres de l'Etat, en raiſon de la grandeur de leur fortune ; & puiſqu'il eſt notoire que le Tiers-Etat poſſéde à lui ſeul autant de numéraire que les deux autres Ordres, & qu'il paye la majeure partie de l'Impôt : il ſuit qu'il doit être repréſenté aux aſſemblées de la Nation, dans la proportion de la quotité de ſes biens & de ſes charges.

Mais la Nobleſſe doit-elle être anéantie ? ſera-t-elle réduite à l'état du peuple ? non, ſans doute. La Nobleſſe eſt inhérente à la Monarchie ; s'il n'exiſtoit pas un Corps entre le Monarque, & le peuple, ſans pouvoir pour opprimer, mais aſſez puiſſant pour empêcher le Souverain de parvenir au Gouvernement arbitraire ;

assez fort pour contenir le peuple dans l'obéissance légale qu'il doit au Monarque, il s'établiroit un combat entre l'autorité royale & le pouvoir de la Nation, & le résultat du choc de ces deux grands Corps seroit le despotisme, ou le Gouvernement populaire.

Ces principes sont inconteſtables. La question se réduit à savoir ce que c'est que le Corps de la Noblesse; distinguons Noblesse, *d'ennoblis*; les uns forment un Ordre, le plus ferme appui du Trône, le recours naturel du peuple contre l'oppression des Rois. Les autres sont un assemblage monstrueux dans l'ordre politique, leurs droits prétendus sont le fruit amer des dissipations des Rois, des embarras du fisc, & des déprédations de Ministres corrompus. Repoussés par la haute & antique Noblesse qui les mépriſe, haïs du peuple qui les envie, les ennoblis nous montrent ce qu'étoient les Ilotes de l'ancienne Sparte.

Cependant cette classe, entiérement étrangere au second Ordre de l'Etat, jouit des mêmes privileges : un plébéien que quelqu'argent a retiré du rang où sa naissance l'avoit placé, fier de sa patente municipale, & de la fortune que la par-

cimonieuſe économie de ſon pere lui a menagé, écraſe le malheureux mercenaire encore plus de ſon ſtupide orgueil, que de la taxe dont il eſt à jamais déchargé : certes, ces abus ſont grands ; les réclamations du peuple ſont de toute juſtice. Les ſeuls obſtacles qu'elles puiſſent rencontrer, ne viendront jamais que de la claſſe bâtarde des ennoblis ; n'en craignez aucuns de cette antique & courageuſe Nobleſſe que la Province poſſéde encore ; les dignes héritiers de ceux qui fonderent la Monarchie en ſont aujourd'hui les plus aſſurés défenſeurs, les amis les plus ſinceres du peuple, & les plus fermes appuis de ſes droits & de ſes juſtes prétentions.

O Nobleſſe valeureuſe & loyale, abjurez à jamais tous privileges pécuniaires, ils ſont deſtructeurs de la proſpérité nationale ; ce ſeul mot vous ſuffit. Conſentez à l'égale répartition de l'impôt, le peuple vous payera au centuple ce ſacrifice généreux, en prérogatives, en conſidérations, en honneurs, & les honneurs ſont le ſeul bien qu'un vrai Chevalier françois doit priſer, uniſſez-vous aux non-privilégiés : *vis unita fortiori.*

Et vous peuples, joignez-vous à la Nobleſſe, tout vous en preſſe. Ce Corps

130

eſt le lien qui vous unit au Monarque, c'eſt votre protecteur né auprès du Trône ; croyez que de l'harmonie qui régnera parmi vous, vous verrez naître votre bonheur mutuel ; puiſſe cette heureuſe intelligence, en vous rapprochant de la vraie Nobleſſe, lui apprendre enfin que, hors des camps, ſa place eſt dans ſes terres, ſon devoir d'y ſécher les larmes de l'infortuné. En s'occupant de ce ſoin généreux, elle conſervera des mœurs, de la vertu, elle échappera au ſouffle empoiſonné de la Cour, où Richelieu ne l'attira que pour la corrompre, & fonder l'eſclavage de la Nation ſur la ruine du Corps que la conſtitution françoiſe appelloit à la défendre ; je remplirai une partie de ce devoir, ô mes concitoyens ! en vous priant de réfléchir ſur le paſſé. Je vous défendrai contre vous-même, d'une illuſion trompeuſe. La vanité de quelques-uns en a égaré un grand nombre ; des fortunes conſidérables ſe ſont écroulées, l'orgueil a déshérité vos enfans, & le jour que ce fol orgueil s'eſt applaudi de ſon ennobliſſement, a vu conſommer la ruine de votre poſtérité ; reſtez Peuple François, & ne changez pas un titre légal, contre l'exiſtence burſale & incertaine, d'une claſſe que tous les Ordres de l'Etat déſavouent.